

**Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté relatif à l'information des acquéreurs  
et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels prévisibles et  
technologiques sur la commune de Valbonne**

Direction  
Départementale des  
Territoires et de la Mer

**Alpes-Maritimes**

REF; IAL06152120712

service :  
*eau – risques*

Le Préfet des Alpes-Maritimes,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27,  
Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 *relatif à la prévention du risque sismique*,  
entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011,  
Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 *portant délimitation des zones de sismicité du  
territoire français*, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011,  
Vu l'arrêté préfectoral du 3 février 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article  
L.125-5 du code de l'environnement, modifié par l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2006 et  
celui du 25 mai 2011,  
Vu l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2012 relatif à l'information des acquéreurs et des  
locataires de biens immobiliers sur les risques prévisibles et technologiques sur la commune  
de Valbonne

Sur proposition de M. le Secrétaire Général,

**ARRETE**

**Article 1**

L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 3 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et  
des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels prévisibles et technologiques sur  
la commune de Valbonne susvisé, est modifié comme suit :

Au lieu de :

« le dossier d'informations est accessible sur le site internet de la Direction Départementale  
de l'Équipement à l'adresse suivante :

<http://www.alpes-maritimes.equipement.gouv.fr> »

Lire :

« le dossier d'informations est accessible sur le site internet de la Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer à l'adresse suivante :

<http://www.ial06.fr>

**Article 2**

Le dossier d'information visé à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 3 février 2006 relatif à  
l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels  
prévisibles et technologiques sur la commune de Valbonne est mis à jour.

Fait à Nice, le 12 JUL. 2012

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général  
DRM-D 3141



**Gérard GAVORY**

**Adresse :**

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer  
Centre Administratif Départemental  
des Alpes-Maritimes  
BP 3003  
06 201 NICE CEDEX 3  
Tél : 04 93 72 72 72  
Fax : 04 93 72 72 12